








/ DOSSIER DE PRESSE / DOSSIER DE PRESSE /

100^e CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE


Du 20 au 23 novembre 2017

 Communiqué de presse	p. 1
 Présentation détaillée des débats, ateliers et forums.....	p. 3
 Présentation des points infos	p. 37
 Contacts et adresses utiles	p. 47
 Plan d'accès	p. 48

AMF
Service de la Communication
Marie-Hélène GALIN
Tél : 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLÉ
Tél : 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr

www.amf.asso.fr

 @l_amf

En partenariat avec





Paris, le 8 novembre 2017

/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

« Réussir la France avec ses communes »

Cette 100ème édition du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tiendra les 21, 22 et 23 novembre 2017, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris, l'occasion de faire entendre la voix des maires et d'échanger avec les représentants des pouvoirs publics. Ce rendez-vous politique majeur se tiendra dans un contexte marqué par une avalanche de mesures défavorables aux collectivités et aux territoires qui a affecté profondément la relation de confiance avec l'Etat. Il sera précédé le 20 novembre, à l'AMF et à l'Hôtel de ville de Paris, de la Réunion des élus ultramarins, un véritable temps de dialogue sur les problématiques spécifiques aux collectivités d'Outre-mer.

Les grands sujets d'actualité seront abordés au cours des débats et des ateliers du Congrès. Le mardi 21 novembre, un débat aura lieu sur la vulnérabilité des territoires face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ainsi que des ateliers sur la politique de sûreté locale et la place des communes dans une Europe en mutation. Le mercredi 22 novembre sera l'occasion entre autres d'aborder la mise en œuvre des réformes territoriales, la place des territoires ruraux, mais aussi les problématiques d'éducation et du numérique. Enfin, le jeudi 23 novembre, avant la clôture, il sera question de la « nouvelle donne » en matière de finances locales mais aussi de la petite enfance et de l'alimentation durable dans les territoires.

Ce congrès sera officiellement clôturé par Emmanuel Macron, Président de la République, le jeudi 23 novembre 2017 après-midi. Son intervention sera très attendue sur les grands sujets d'actualité, notamment financiers.

D'autres événements marquants ponctueront les trois journées de travaux et de débats. Le mardi après-midi, aura lieu l'Assemblée générale et le débat d'orientation générale.

Nouveauté de cette édition, deux Forums auront lieu le mercredi, après-midi : le premier sur les « JO 2024 un héritage territorial à construire » et le second sur « la place des femmes dans les exécutifs locaux ».

Par ailleurs, l'AMF dévoilera plusieurs enquêtes exclusives : sur la réforme des rythmes scolaires (21 700 communes ayant une école publique ont été interrogées) ; sur "l'évolution de la situation financière du bloc communal de 2013 à 2016" (étude conjointe CDC-AMF) ; sur « l'indice de prix des dépenses communales » et sur la situation financière en 2016 des communes et intercommunalités par strates démographiques (*Territoires et finances*,

réalisée en partenariat avec la Banque Postale) et sur les communes nouvelles (*Synthèse de l'enquête "Communes nouvelles où en êtes-vous" ?* Territoires Conseils – AMF)

Enfin la célébration du 100ème Congrès se manifera à travers plusieurs manifestations. Une exposition permanente intitulée "Savoir d'où l'on vient pour inventer l'avenir" retracera l'histoire de l'AMF à travers ses 100 congrès. Le 21 novembre, une photo panoramique de tous les congressistes, ceints de leur écharpe tricolore, sera réalisée. Le hors-série de Maires de France, "100 congrès des maires au service des libertés locales", illustrera ce qui fait la force des congrès : *"un lieu et un moment dans lesquels s'incarne la République dans la diversité de ses territoires"*.

Outre Emmanuel Macron, Président de la République, de nombreuses personnalités sont attendues, et notamment : **Gérard Larcher**, président du Sénat; **Anne Hidalgo**, maire de Paris ; **Gérard Collomb**, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur ; **Nicolas Hulot**, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire ; **Gérald Darmanin**, ministre de l'Action et des comptes publics ; **Jacques Mézard**, ministre de la Cohésion des territoires ; **Agnès Buzyn**, ministre des Solidarités et de la santé ; **Laura Flessel**, ministre des Sports ; **Stéphane Travert**, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation ; **Nathalie Loiseau**, ministre des Affaires européennes ; **Annick Girardin**, ministre des Outre-mer ; **Jacqueline Gourault**, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur ; **Marlène Schiappa**, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes ; **Jacques Toubon**, Défenseur des droits, **Julien Denormandie**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires ; **Mounir Mahjoubi**, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du numérique ; **Elizabeth BORNE**, ministre des transports, **Sébastien Lecornu**, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire ; ainsi que **Pierre Moscovici**, commissaire européen aux Affaires économiques et financières...

Le 100ème Congrès en direct

Des outils d'information et de communication, spécial « Congrès », permettront de suivre les débats et les événements pendant ces trois jours : site Internet (page dédiée avec mise en ligne des discours, des vidéos, des interviews..) ; réseaux sociaux (#100eCongrèsAMF et page Facebook) ; application AMF ; AMFTV ; et le fil d'information rédigé par la rédaction de Maire-info et de Maires de France...

Les débats en plénières seront par ailleurs diffusés sur Public Sénat, partenaire media de l'événement, présent les trois jours sur un plateau.

/ FICHES DE PRÉSENTATION DES DÉBATS /

SOMMAIRE

LUNDI 20 NOVEMBRE – *Siège de l'AMF/Hôtel de ville de Paris*

- Réunion des élus d'Outre-mer p. 5

MARDI 21 NOVEMBRE – *Parc des expositions de la Porte de Versailles*

- Changements climatiques et catastrophes naturelles : comment réduire la vulnérabilité des territoires ? p. 7
- Quelle politique de sûreté locale ? p.9
- Affirmer la place des communes dans une Europe en mutation p. 11

MERCREDI 22 NOVEMBRE – *Parc des expositions de la Porte de Versailles*

- Communes et intercommunalités, moteurs d'une nouvelle dynamique p. 13
- Les collectivités actrices de la réussite des enfants : à quelles conditions ? p. 15
- Très haut débit fixe et mobile : un déploiement urgent pour tous les territoires p. 17
- Construire, aménager, préserver : mieux gérer le foncier p. 19
- Les territoires ruraux, acteurs incontournables d'une véritable alliance des territoires p. 21
- Favoriser le civisme et la citoyenneté p. 23
- Développement économique : une nouvelle approche entre attractivité et proximité p. 25
- ◆ JO 2024 : un héritage territorial à construire p. 27
- ◆ La place des femmes dans les exécutifs locaux p. 29

JEUDI 23 NOVEMBRE – *Parc des expositions de la Porte de Versailles*

- Finances locales : quelle nouvelle donne ? p. 31
- Les élus locaux, engagés pour une alimentation durable de qualité p. 33
- La politique de la petite enfance : concilier les contraintes de gestion avec un service public de qualité p. 35

- Séances plénières en auditorium
- Débats en atelier
- ◆ Forums

POINTS D'INFORMATION : (du 21 au 23 novembre)

p. 37

- Urbanisme : évolutions réglementaires et outils de mutualisation
- Améliorer la gestion des bases de fiscalité directe locale
- Des solutions pour le développement d'un achat public et responsable
- Communes nouvelles : retours d'expériences et perspectives

**LUNDI 20 NOVEMBRE
JOURNÉE OUTRE-MER**

RÉUNION DES ÉLUS D'OUTRE-MER À L'AMF DE 9h30 À 13h00

Rencontre entre le Bureau exécutif de l'AMF, les présidents d'associations départementales de maires, les maires et présidents d'EPCI des départements et collectivités d'Outre-mer. Débat d'orientation générale sur la situation financière, les conséquences des événements climatiques récents, le logement social et les problématiques spécifiques à chaque département et collectivité.

Introduction générale par **François BAROIN**, président, avec **André LAIGNEL**, premier vice-président délégué et **Philippe LAURENT**, secrétaire général.

Intervention des présidents des associations départementales de maires :

- **Maurice BONTE**, président de l'Association des maires de la Martinique,
- **Stéphane FOUASSIN**, président de l'Association des maires du département de La Réunion,
- **Eric GAY**, président de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie,
- **Saïd Omar OILI**, président de l'Association des maires de Mayotte,
- **Jean-Claude PIOCHE**, président de l'Association des maires de Guadeloupe, **David RICHE**, président de l'Association des maires de Guyane,
- **Cyril TETUANUI**, président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française.

Intervention de Philippe LAURENT, maire de Sceaux (92), secrétaire générale de l'AMF et président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale sur la situation de la Fonction Publique Territoriale en Outre-Mer et présentation du rapport du CSFPT : « *Vers l'Emploi titulaire dans la FPT à la réunion - une ambition à partager* ».

Débat d'orientation générale avec les participants : Réussir l'Outre-mer avec les communes et les intercommunalités.

Intervention d'Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer.

À L'HOTEL DE VILLE DE PARIS DE 15h00 À 17h45

Atelier sur les Assises de l'Outre-mer organisé par le ministère des Outre-mer.

Réception des élus d'Outre-mer par **Anne HIDALGO**, maire de Paris, en présence d'**Annick GIRARDIN**, ministre des Outre-mer et de **François BAROIN**, président de l'AMF.

MARDI 21 NOVEMBRE 2017 DE 10H00 À 12H30 DÉBAT – AUDITORIUM

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CATASTROPHES NATURELLES : COMMENT REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES ?

Problématique

La transition écologique est un enjeu de survie planétaire. L'influence des activités humaines sur les changements climatiques est incontestable. Le réchauffement de la planète, d'une rapidité inédite, pourrait atteindre 4°C d'ici à la fin du siècle si aucune mesure supplémentaire n'est prise pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. De multiples effets se font déjà sentir : amplification du rythme et de la puissance des tempêtes et des inondations et canicules, hausse du niveau de la mer, assèchement des nappes phréatiques, affaiblissement de la diversité biologique, propagation des maladies, etc.

Les ouragans Irma et Maria illustrent ce qui risque de devenir une nouvelle norme climatique, la violence des pluies étant corrélée à la chaleur de l'atmosphère et l'ampleur de la catastrophe met en évidence la grande vulnérabilité des territoires. Au-delà des drames humains, la facture matérielle est exorbitante.

Les défis posés par le changement climatique pour les territoires sont inédits et il ne peut y avoir de demi-mesure dans la réponse des pouvoirs publics. Les maires attendent de l'État qu'il assume pleinement ses responsabilités et les accompagne par un discours clair, une vision cohérente et à la hauteur des enjeux.

Les conditions pour relever ces défis sont-elles réunies ? Constituent-ils dans les faits une priorité nationale suffisamment lisible pour être incontestable (hiérarchisation des enjeux, fiscalité, péréquation, lisibilité de l'action) ?

Débat co-présidé par :

- **André FLAJOLET**, maire de Saint-Venant (62), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF,
- **Mohamed GNABALY**, maire de L'Île-Saint-Denis (93), rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF.

1^{ère} séquence – Comprendre les effets du changement climatique

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'augmentation moyenne de la température du globe pourrait atteindre 4°C d'ici 2 100 si rien n'était fait pour enrayer le phénomène. Une moindre augmentation suffirait à remettre en cause les équilibres fragiles de nos écosystèmes. A titre d'illustration, l'écart de température moyenne entre aujourd'hui et la dernière ère glaciaire (-10 000 ans) est d'environ 5°C.

Les conséquences du réchauffement sont aggravées par sa rapidité car l'adaptation des écosystèmes est un phénomène au long cours. Disparition du trait de côte, inondations, sécheresses, etc.

A quoi les communes doivent-elles s'attendre ? Est-il encore possible de freiner ce réchauffement ? Comment s'y adapter ?

Avec les interventions de :

- **Jean-Claude PIOCHE**, maire de la Désirade, président de l'Association des maires de Guadeloupe,
- **Robert VAUTARD**, climatologue, directeur de recherche au CNRS, Isce-ipsl,
- **Gaston TONG-SANG**, maire de Bora-Bora (987).

2^{ème} séquence : Prévenir, réagir et s'adapter aux changements climatiques

Les maires ont à concilier de nombreux enjeux : préservation des ressources en eau et gestion des déchets, construction de logements et préservation des espaces naturels. Toutes ces politiques qui parfois s'entrechoquent sont individuellement prioritaires...

Face à la multiplication des catastrophes climatiques et à la nécessaire adaptation des territoires, une coordination renforcée entre l'État et les communes est nécessaire de même qu'une hiérarchisation des enjeux et des priorités.

Des outils existent. Sont-ils opérationnels ?

Avec les interventions de :

- **Marie France BEAUFILS**, présidente du CEPRI, maire de Saint-Pierre-des-Corps (37),
- **Constance DE PELICHY**, maire de La-Ferté-Saint-Aubin (45),
- **Bernard LENGLET**, Président de l'ANEB, président de l'EPTB de la Somme (80),
- **Sébastien MAIRE**, haut responsable à la résilience à la mairie de Paris,
- **Jean-Luc RIGAUT**, maire d'Annecy (74), président du Grand Annecy et président de l'AdCF.

Avec la participation de Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire.

MARDI 21 NOVEMBRE 2017 DE 10H À 13H

ATELIER – SALLE 500

QUELLE POLITIQUE DE SÛRETÉ LOCALE ?

Problématique

Depuis les attentats de janvier 2015, le contexte sécuritaire en France a été bouleversé, mettant en exergue une demande de sûreté accrue dans les territoires.

L'État s'est réorganisé pour apporter une réponse immédiate face à la menace terroriste. En complément, il a développé des synergies nouvelles avec d'autres acteurs, au premier rang desquels les maires, garants de la tranquillité publique et du bon ordre dans leur commune, et la sécurité privée.

Comment les maires peuvent-ils répondre, à leur niveau, au besoin légitime de leur population d'une meilleure sécurité ? Comment peuvent-ils contribuer dans leur champ de compétence à mieux sécuriser des emprises bâtementaires devenues, du fait de la menace terroriste, sensibles ? Comment prendre en compte la demande accrue de sécurité sans faille tout en continuant à avoir des territoires dynamiques et vivants ?

Ce nouvel environnement sécuritaire sous-tend un changement de paradigme dans les relations entre l'Etat, les maires et la sécurité privée.

Atelier co-présidé par :

- **Agnès LE BRUN**, vice-présidente de l'AMF, maire de Morlaix (29),
- **Roger VICOT**, maire de Lomme (59), co-président du groupe de travail Prévention de la délinquance et sécurité .

1^{ère} séquence – La réponse de l'Etat au plan national et dans les territoires

A la suite des attentats, diverses mesures ont été mises en œuvre (état d'urgence, schéma national d'intervention des forces de sécurité,...) et des dispositions législatives sont à venir. Point de situation.

Avec les interventions de :

- **Pascal BOLOT**, directeur de la protection et de la sécurité de l'Etat au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale,
- **Général François GIÉRÉ**, directeur des opérations et de l'emploi de la gendarmerie nationale,
- **Pascal LALLE**, directeur central de la sécurité publique au ministère de l'Intérieur,
- **Etienne LENGEREAU**, maire de Montrouge (92),
- **Gaël PERDRIAU**, maire de Saint-Etienne (42), président de la commission Sécurité de France Urbaine.

2^{ème} séquence – La sûreté des bâtiments et les maires

La sûreté bâtimementaire est devenue un enjeu quotidien et prégnant. De quoi s'agit-il et comment les maires peuvent-ils contribuer à rendre les emprises dont ils sont gestionnaires (bâtiments municipaux, écoles, crèches, ...) plus sûres ? Sur qui peuvent-ils s'appuyer pour y parvenir ?

Avec les interventions de :

- **Agnès LE BRUN**, maire de Morlaix, rapporteur de la commission Education de l'AMF ,
- **Jean-Christophe LE NEINDRE**, conseiller auprès du Haut fonctionnaire à la défense et à la sécurité du ministère de l'Education nationale,
- un représentant de la Direction générale de la cohésion sociale .

3^{ème} séquence – La sécurisation de la voie publique et des évènements

En raison du risque terroriste, la sécurisation des espaces publics, des voies publiques et des évènements (artistiques, culturels, sportifs) organisés dans les territoires devient un impératif. Comment s'y prendre ? Avec quels acteurs (forces de l'ordre nationales, police municipale, sécurité privée, ...) ?

Avec les interventions de :

- **Général François GIÉRÉ**, directeur des opérations et de l'emploi de la gendarmerie nationale,
- **Pascal LALLE**, directeur central de la sécurité publique au ministère de l'Intérieur,
- **Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**, maire de Cahors (46), président de la communauté d'agglomération du Grand Cahors, président de la commission Culture de l'AMF,
- **Michel VEUNAC**, maire de Biarritz (64).

MARDI 21 NOVEMBRE 2017 DE 10H30 À 13H00

ATELIER – SALLE 300

AFFIRMER LA PLACE DES COMMUNES DANS UNE EUROPE EN MUTATION

Problématique

Suite à la présentation par la Commission européenne de son Livre blanc sur l'avenir de l'Europe, la place de la politique régionale européenne n'a jamais été aussi incertaine. Le maintien des financements européens à destination des communes et intercommunalités pour des projets territoriaux est pourtant un véritable enjeu pour les collectivités.

Face aux nouveaux enjeux européens tels que les flux migratoires, la sécurité des citoyens européens et la transition énergétique, la nouvelle politique de cohésion doit trouver sa place avec un budget en diminution. Ayant pour finalité l'égalité des territoires, la politique de cohésion et les fonds qui y sont attachés jouent un rôle de solidarité financière pour les territoires les plus défavorisés afin de leur permettre de rattraper leur retard vis-à-vis de la moyenne européenne.

Enfin, suite à son discours sur l'état de l'Union le 13 septembre dernier, le président Juncker a indiqué vouloir une Union économique et monétaire plus approfondie et équitable. La transformation du mécanisme européen de stabilité en un Fonds monétaire européen recueillerait la faveur des positions françaises et allemandes. En effet, la stabilité de l'euro est un gage de garantie pour les collectivités. Elle est fondamentale dans la gestion quotidienne des villes, notamment en ce qui concerne leurs investissements et leurs emprunts.

Atelier co-animé par:

- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), président de la commission Europe de l'AMF,
- **Jacques BLANC**, maire de La Canourgue (48), rapporteur de la commission Europe de l'AMF.

1^{ère} séquence – Fonds structurels et obligation de résultat : quelles conséquences pour les communes ?

Dans un contexte de transfert de la gestion des fonds européens aux institutions décentralisées, au premier rang desquelles les régions, ce débat portera sur les conséquences pour les communes d'une politique de cohésion orientée davantage sur les résultats, ce qui se traduirait par une simplification et une spécialisation de ces fonds.

La simplification des contrôles, longtemps demandée par les élus, laisserait plus de souplesse aux communes dans la gestion des crédits et dans l'adaptation à la réalité de leur terrain. Quant à la spécialisation des fonds, il s'agirait, pour chaque territoire européen de concentrer ses ressources sur les domaines d'innovation pour lesquels il a les meilleurs atouts par rapport aux autres territoires européens.

Avec les interventions de :

- **François DECOSTER**, maire de Saint-Omer (59), président de la communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer, conseiller régional des Hauts-de-France, président de la Délégation française du Comité européen des Régions,
- **Thibaut GUIGNARD**, maire de Ploëuc-l'Hermitage (22), président de Leader France,
- **Stefan HAHN**, directeur du département du Travail, de la jeunesse, de la santé et des affaires sociales de l'Association des villes allemandes (Deutscher Städtetag),
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), secrétaire général de l'AMF et président de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE),
- **Agnès LINDEMANS**, chef de l'unité France, Belgique et Luxembourg à la direction générale de la politique régionale, Commission européenne.

2^{ème} séquence – L'Euro, la gestion quotidienne et l'investissement des communes : l'avenir de l'Union Economique et Monétaire

Suite à son discours sur l'état de l'Union le 13 septembre dernier, le président Juncker a indiqué vouloir une Union économique et monétaire plus approfondie et équitable. Cette transformation du mécanisme européen de stabilité en un Fonds monétaire européen entrainerait des conséquences tant en matière de gestion quotidienne et d'investissement des communes si l'Euro venait à être déstabilisée. Cette proposition recueillerait pourtant la faveur des positions françaises et allemandes.

En quoi l'euro est un gage de garantie pour les collectivités ? Cette stabilité est fondamentale pour les investissements et l'emprunt, quel en est réellement l'impact ? Quelles seraient les conséquences pour l'UEM ?

Avec les interventions de :

- **Pierrette DAFFIX-RAY**, maire de Youx (63), présidente de l'Association des maires du Puy-de-Dôme (63),
- **Christophe ROUILLON**, maire de Coulaines (72), président de la commission Europe de l'AMF, rapporteur de l'avis du Comité des Régions sur l'approfondissement de la zone Euro.

Avec la participation de Nathalie LOISEAU, ministre des Affaires européennes, Pierre MOSCOVICI, commissaire européen aux Affaires économiques et financières et de Karl-Heinz LAMBERTZ, président du Comité européen des régions.

**MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 DE 9H30 À 12H30
DÉBAT – AUDITORIUM**

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES, MOTEURS D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Problématique

Ce débat s'inscrit dans le nouveau paysage de l'organisation territoriale issue des réformes récentes qui ont particulièrement impacté les communes et leurs intercommunalités : élargissement des périmètres d'intervention et renforcement des compétences des EPCI, création de 22 métropoles et de 542 communes nouvelles. Cette séquence s'attachera à tracer un premier bilan notamment de la nouvelle carte des EPCI, de la dynamique des communes nouvelles et de la répartition des compétences au sein du bloc communal. Il s'agira également de débattre des évolutions et des adaptations possibles et souhaitées par les maires et les présidents d'intercommunalité.

Débat co-présidé par :

- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué et président de la commission Intercommunalité de l'AMF,
- **Françoise GATEL**, sénatrice, présidente de l'Association départementale des maires d'Ille-et-Vilaine (35), rapporteure de la commission Intercommunalité de l'AMF.

Introduction par **Gérard LARCHER**, président du Sénat.

1^{ère} séquence – Quel avenir pour les communes ? Vers un nouveau pacte intercommunal

Cette première séquence sera l'occasion de mettre en évidence plusieurs questions qui touchent à l'évolution de la commune et au modèle d'intercommunalité promu jusqu'à présent.

S'agrandir sans s'éloigner : un défi ? Comment gérer les grands ensembles intercommunaux ? Quelle place pour les communes et les élus municipaux ? Quelle organisation mettre en place pour gérer efficacement les services publics au meilleur coût ? Comment assurer la bonne articulation entre la territorialisation nécessaire des services publics et la mutualisation des charges ?

Commune nouvelle, une perspective d'avenir ? Dans le contexte de la nouvelle carte des intercommunalités, le projet d'accompagner la création de communes nouvelles volontaires prend une autre dimension : comment encourager la création de communes nouvelles et à quelles conditions ? Quel peut être le rôle et la place des communautés ? Faut-il aller jusqu'à la fusion des communes et de leur intercommunalité pour reconnaître les communes-communauté ?

Avec les interventions de :

- **Christian BILHAC**, maire de Péret (34), président de l'Association des maires de l'Hérault,

- **Laurent CIVEL**, maire de la commune nouvelle de Rion-des-Landes, président de la communauté de communes du Pays Tarusate (40),
- **Caroline CAYEUX**, maire de Beauvais (60), présidente de Villes de France,
- **Laurent HENART**, maire de Nancy (54).

2^{ème} séquence – Quelle nouvelle place pour les communes et les intercommunalités dans l’architecture territoriale ?

Dix-huit mois après, où en sommes-nous dans la mise en œuvre des réformes ? Quelles nouvelles relations entre les régions, les départements et le couple communes-intercommunalités ? Les intercommunalités pèsent-elles davantage et suffisamment aujourd’hui pour devenir des interlocuteurs privilégiés des régions dans la mise en œuvre de leurs schémas ? Comment construire un véritable partenariat et associer, au-delà des métropoles, les intercommunalités de plus petite taille ? Les conférences territoriales de l’action publique ont-elles fait émerger des logiques partenariales nouvelles ?

Quelles nouvelles organisations encourager ou expérimenter ? A quelles conditions ? Expérimentation, délégations de compétences, pouvoir d’adaptation locale, etc....

Avec les interventions de :

- **Dominique BUSSEREAU**, président de l'ADF, président du conseil général de la Charente-Maritime (17),
- **Carole DELGA**, présidente de la région Occitanie,
- **Jean-Luc MOUDENC**, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole (31), président de France urbaine,
- **Michaël WEBER**, maire de Woelfling-lès-Sarreguemines (57).

Avec la participation de Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de Jacqueline GOURAULT, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur.

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 DE 9H30 À 12H30

ATELIER – SALLE 500

LES COLLECTIVITES ACTRICES DE LA RÉUSSITE DES ENFANTS : À QUELLES CONDITIONS ?

Problématique

La territorialisation croissante des politiques publiques, dont celles d'éducation, a pour effet d'impliquer encore davantage les communes et leur intercommunalité en faveur de la réussite de l'enfant. Les élus sont prêts à mobiliser des efforts conséquents pour l'avenir des enfants de leur territoire. Mais quel rôle peuvent-ils jouer pour contrer le déterminisme social en matière de réussite scolaire, en particulier s'agissant des enfants les plus fragiles ? Avec quels moyens, dans un contexte financier contraint et de baisse des contrats aidés ? Comment bâtir avec l'Éducation nationale une alliance éducative plus respectueuse des collectivités territoriales basée sur le maintien d'une école moderne de proximité ? L'intercommunalité a-t-elle vocation à se développer dans ce champ et quelles sont les synergies possibles avec les communes ? Les conventions de type ruralité sont-elles pertinentes pour y parvenir ?

La réforme des rythmes scolaires engagée en 2013 a pu montrer les difficultés d'une implication plus forte des collectivités compte tenu des coûts engendrés et des inégalités territoriales préexistantes. La possibilité d'un retour à la semaine de quatre jours pour les communes volontaires est-il le signe d'une meilleure prise en compte des réalités locales par l'Éducation nationale ? Mais quels seront les effets d'un tel retour sur le maintien du cadre de la réforme de 2013 ? Quelle évaluation des différents temps d'organisation du temps scolaire afin d'éclairer au mieux la communauté éducative sur les choix pertinents dans l'intérêt de l'enfant ?

Atelier co-présidé par :

- **Pierre-Alain ROIRON**, maire de Langeais (37), président de la commission Education de l'AMF,
- **Agnès LE BRUN**, maire de Morlaix (29), rapporteur de la commission Education de l'AMF.

1^{ère} séquence – Quels moyens peuvent déployer les élus pour réduire les inégalités entre élèves et favoriser leur réussite?

Si les communes et leur intercommunalité sont de plus en plus conscientes du rôle qu'elles peuvent jouer pour réduire les inégalités scolaires, celles-ci le font en fonction de leurs ressources et du degré de synergie entre les acteurs éducatifs locaux.

Comment se mobilisent-elles pour aider en particulier les enfants en situation de fragilité, qu'ils soient issus de quartiers en difficulté (éducation prioritaire) ou de zones rurales isolées, ou qu'ils soient en situation de handicap ? Par quel moyen favoriser la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en particulier issus de familles en difficulté ?

Quel accompagnement de l'Etat pour aider en ce sens les collectivités, aux moyens et spécificités très disparates ? La convention ruralité constitue-t-elle un bon outil ? Quid des territoires urbains fragiles ?

Avec les interventions de :

- **Catherine ARENOU**, maire de Chanteloup-les-Vignes (78),
- **Liliana MOYANO**, présidente de la FCPE,
- **Jacques TOUBON**, Défenseur des droits,
- **Bernard VAURIAC**, président de l'Association départementale des maires de Dordogne (24).

2^{ème} séquence – Rythmes scolaires : comment les territoires peuvent s'organiser en fonction de leurs spécificités pour l'épanouissement des enfants ?

Le gouvernement a souhaité octroyer une plus grande liberté de choix aux collectivités et conseils d'école en matière d'organisation du temps scolaire, en publiant le décret du 27 juin 2017, autorisant à titre dérogatoire le retour à la semaine de quatre jours.

Comment est vécu ce retour par les communes ayant opté pour ce choix dès la rentrée 2017? Cette configuration est-elle moins onéreuse et moins difficile à mettre en œuvre que la semaine de neuf demi-journées ? Quels premiers effets sur les élèves? Ces collectivités vont-elles s'emparer du plan "mercredi" du gouvernement ? Quel accompagnement de ce dernier ?

Quels constats dressent les communes ayant désiré rester à la semaine "Peillon" ou "Hamon" à la rentrée 2017? Quelles perspectives pour elles à la rentrée 2018 ? Quid du maintien du fond de soutien et des normes d'encadrement allégées des accueils de loisirs périscolaires ?

Avec les interventions de :

- **Eric CHARBONNIER**, économiste, expert éducation à l'OCDE,
- **Thierry MARTY**, adjoint au maire de Libourne (33), vice-président de la communauté d'agglomération du Libournais,
- **Gérard POMMIER**, président de la PEEP,
- **Brigitte SEGARD**, maire de Soueich (31) et présidente du syndicat intercommunal des écoles,
- **Cédric VIAL**, maire des Echelles (73).

Avec la participation de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale.

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 DE 9H30 À 12H30

ATELIER – SALLE 300

TRÈS HAUT DÉBIT FIXE ET MOBILE : UN DÉPLOIEMENT URGENT POUR TOUS LES TERRITOIRES

Problématique

Dans une société où le numérique transforme en profondeur les habitudes de consommation, les accès à la connaissance, les échanges avec les administrations et les échanges économiques, l'impatience des territoires ne cesse de grandir pour bénéficier rapidement d'une couverture très haut débit fixe et mobile. Comment y parviendra-t-on ? Quelle articulation entre État, opérateurs et collectivités locales ? Comment assurer l'accès de tous les citoyens aux services numériques mis en place par l'État et les collectivités locales ?

Atelier co-présidé par :

- **Nicolas BONNEAU**, maire de La Chapelle-Saint-Mesmin (45), co-président du groupe de travail Numérique de l'AMF,
- **Michel SAUVADE**, maire de Marsac-en-Livradois (63), référent AMF sur la téléphonie mobile.

1^{ère} séquence – La couverture du territoire par les réseaux très haut débit fixe et mobile

Cette première séquence sera l'occasion de faire le point sur les travaux menés au niveau national sur les déploiements des réseaux de communications électroniques fixes et mobiles suite aux annonces du président de la République lors de la Conférence des territoires du 24 juillet 2017. Elle permettra en particulier de débattre du rôle de l'Etat, des collectivités territoriales et des opérateurs dans l'accélération de ces déploiements.

Avec les interventions de :

- **Didier CASAS**, directeur général adjoint de Bouygues Telecom,
- **Patrick CHAIZE**, président de l'AVICCA, sénateur de l'Ain,
- **Michel COMBOT**, directeur de la Fédération Française des Télécoms,
- **Dominique GIRON**, maire de Condat-lès-Montboissier (63),
- **Bernard LAGET**, maire de Châteauneuf, président du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Loire (42),
- **Pierre LOUETTE**, directeur général délégué d'Orange,
- **Maxime LOMBARDINI**, directeur général d'Iliad,
- **Virginie LUCOT-AVRIL**, maire d'Aumale, présidente de Seine-Maritime Numérique (76),
- **Lionel RECORBET**, président directeur général de SFR Collectivités.

2^{ème} séquence – Quel accompagnement des citoyens dans une société de plus en plus connectée ?

La dématérialisation massive des démarches administratives pose avec de plus en plus d'acuité la question de l'accès et de la maîtrise des outils numériques. Quelles réponses apporter aux usagers en difficultés avec les démarches numériques ? Quelle mobilisation des collectivités territoriales pour accompagner ces publics ?

Avec les interventions de :

- **Dominique GIRON**, maire de Condat-lès-Montboissier (63),
- **Bernard LAGET**, maire de Châteauneuf, président du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Loire (42).

Avec la présence de Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires et de Mounir MAHJOUBI, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du numérique.

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 DE 9H30 À 12H30

ATELIER – SALLE 150

CONSTRUIRE, AMÉNAGER, PRÉSERVER : MIEUX GÉRER LE FONCIER

Problématique

Dans un contexte de renforcement annoncé des prérogatives de l'État en matière d'aménagement, notamment dans les zones dites tendues, il est essentiel que les communes et les intercommunalités réaffirment leur légitimité en ce domaine, en s'appuyant sur leur propre politique foncière de façon cohérente avec les intérêts de leurs habitants.

Toutefois, l'élaboration d'une telle politique se heurte à la diminution constante des ressources publiques des communes et intercommunalités. De plus, la multiplication des réformes législatives en matière d'urbanisme, confrontée à la réorganisation de la carte intercommunale et des transferts de compétences organisés par la loi NOTRe, complexifient encore la tâche des élus locaux en charge de l'urbanisme. Par exemple, comment peuvent-ils répondre à l'injonction contradictoire incitant les collectivités à construire des logements en zone tendue, sans quoi ils verront l'État s'en charger à leur place, tout en étant astreints à une consommation économe de l'espace et à une sanctuarisation des zones naturelles et agricoles ?

L'objectif national de densification urbaine peut ne pas être adapté à tous les territoires. De plus, les communes et intercommunalités font parfois face à bien d'autres enjeux fonciers, concernant le maintien des terres agricoles, de leurs commerces en centre-ville, à l'aménagement de leurs zones d'activités en périphérie...

Dès lors, comment peuvent-elles répondre à ces enjeux ? Comment élaborer une politique foncière ambitieuse ? Comment mobiliser les outils de planification et d'aménagement pour permettre la mise en œuvre d'une politique locale adaptée au développement des territoires ? De quels acteurs peuvent-elles se rapprocher ? A quels leviers fiscaux, juridiques ou réglementaires avoir recours ?

Atelier co-animé par le président et le rapporteur de la commission Aménagement, urbanisme et habitat :

- **Pierre JARLIER**, maire de Saint-Flour (15), président de Saint-Flour communauté,
- **Pierre DUCOUT**, maire de Cestas (33), président de la communauté de communes Jalle Eau Bourde.

1^{ère} séquence – Quels enjeux fonciers pour les communes et les intercommunalités ?

Logements, notamment sociaux, commerces en centre-ville, maintien des espaces agricoles, reconversion des zones d'activité, adaptation d'une politique foncière sur le littoral de nature à répondre au recul du trait de côte : à quels enjeux fonciers doivent répondre les communes et les intercommunalités ? Avec quels acteurs s'associer ? Comment les réformes législatives récentes (notamment la loi ALUR) ont-elles redéfini les marges de manœuvre des maires et des présidents d'intercommunalité au regard des objectifs de densification, de protection des espaces naturels et agricoles et de maîtrise de l'étalement urbain ?

Avec les interventions de :

- **Annie ALDEBERT**, adjointe au maire d'Igny (91),
- **Dominique CAP**, maire de Plougastel (29), président de l'Association des maires du Finistère,
- **Frédéric CHEREAU**, maire de Douai (59), vice-président de la communauté d'agglomération du Douaisis,
- **Jean-Louis DENOIT**, maire de Viviez (12), vice-président de Decazeville Communauté,
- **Jean-Pierre GILLES**, notaire à l'Institut notarial de l'espace rural et de l'environnement (INERE).
- **Audrey LINKENHELD**, conseillère municipale déléguée au plan lillois de l'habitat (59),

2^{ème} séquence – Comment élaborer une stratégie foncière adaptée au développement du territoire ?

De quels outils disposent les maires et les présidents d'intercommunalité pour engager une politique foncière ? Quelles peuvent-être les étapes à suivre ? Quels partenariats mobiliser ? Comment inscrire cette politique dans le temps long ? Comment l'articuler avec les autres politiques communales ? Faut-il intervenir directement sur le foncier ou recourir à la planification et à la réglementation pour orienter l'initiative privée, en conformité avec les objectifs de la commune et de l'intercommunalité ?

Avec les interventions de :

- **Philippe ALPY**, maire de Frasne (25), vice-président de l'Association nationale des établissements publics fonciers locaux, président de l'EPFL de Bourgogne/Franche-Comté,
- **François BERTRAND**, sous-directeur de l'Aménagement durable au ministère de la Cohésion des territoires (DGALN/DHUP),
- **Valérie DUGELAY**, maire de Lucenay (69),
- **Jean-Luc GAUDIN**, maire de Pont-Péan (35), vice-président de Rennes-Métropole, président de la SPL Territoires Publics,
- **Gilbert MEYER**, maire de Colmar (68), président de Colmar Agglomération,
- **Olivier PAVY**, maire de Salbris (41), président de la communauté de communes Sologne des Rivières.

Avec la participation attendue de Sébastien LECORNU, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

**MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 DE 14H30 À 17H30
DÉBAT – AUDITORIUM**

LES TERRITOIRES RURAUX, ACTEURS INCONTOURNABLES D'UNE VÉRITABLE ALLIANCE DES TERRITOIRES

Problématique

Pour dépasser le clivage archaïque urbain/rural et lutter contre les fractures entre des territoires concentrant la richesse et une ruralité profonde se sentant souvent abandonnée, les élus ruraux demandent l'adoption d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire qui donnerait la priorité aux solidarités territoriales. Érigée en priorité nationale par le gouvernement, elle constitue un des chantiers de travail engagés par la Conférence nationale des territoires.

En outre, le troisième principe du Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité énonce « *qu'État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires* ». Cette politique doit garantir le maintien opérationnel des services publics sur les territoires dans leur diversité.

Débat co-présidé par :

- **Jean-Louis PUISSEGUR**, maire de Pointis-l'Inard (31), président de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF,
- **Rachel PAILLARD**, maire de Bouzy (51), rapporteur de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF.

1^{ère} séquence – Mettre en place une véritable politique d'alliance des territoires : avec quels outils ?

Dans le cadre du Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, le gouvernement a lancé à titre expérimental le dispositif des contrats de réciprocité villes-campagnes signé entre métropole, EPCI et territoires ruraux. Quel premier bilan peut-on tirer de cette expérimentation ? Pour sa part, l'AMF a confié à Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour et à Wilfried Schwartz, maire de La Riche, une mission relative aux synergies entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux. Quels sont les principaux enseignements du rapport qu'ils viennent de remettre ?

Avec les interventions de :

- **François CUILLANDRE**, maire de Brest, président de Brest Métropole (29),
- **Pierre JARLIER**, maire de Saint-Flour (15),
- **René LE MOULLEC**, maire de Guéméné-sur-Scorff (56), membre du PETR du Pays du Centre Ouest Bretagne,
- **Wilfried SCHWARTZ**, maire de La Riche (37).

2^{ème} séquence – Des initiatives innovantes à valoriser : la maison de services au public et santé

Les initiatives concluantes menées dans les territoires ruraux par les élus et les collectivités pour maintenir l'accès et la qualité des services rendus à la population, facilitées et accompagnées par l'Etat et les grands opérateurs, doivent être davantage valorisées et partagées. Quel discours tenir, quelle méthode employer ?

Avec les interventions de :

- **Evelyne GASPAILLARD**, maire de Saint-Vran (22),
- **Jean-Louis GERGAUD**, maire de Montagny (69),
- **Jean-Jacques MICHAU**, maire de Moulin-Neuf, président de la communauté de communes du Pays de Mirepoix (09),
- **Nathalie NIESON**, maire de Bourg-de-Péage (26),
- **Alain TOMEO**, maire de Saint-Quentin-la-Tour (09),
- **Frédéric VALLETOUX**, maire de Fontainebleau (77), président de la Fédération hospitalière de France,
- **Philippe WAHL**, président du groupe La Poste.

Avec la participation attendue d'Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la santé, d'Elizabeth BORNE, ministre des transports et de Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des territoires.

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 DE 14H30 À 17H30

ATELIER – SALLE 500

FAVORISER LE CIVISME ET LA CITOYENNETÉ

Problématique

Le statut de citoyen se caractérise par des droits et des devoirs. Des droits politiques tout d'abord : pouvoir voter, participer au fonctionnement des institutions ou se présenter aux élections. Quels sont les moyens de faciliter, améliorer, rendre attractifs l'accès et surtout l'exercice de ces droits ? Des devoirs également car la notion de citoyenneté, en sus du statut juridique, se traduit concrètement par un mode de vie fondé sur des valeurs de civisme (respect de la loi) et de civilité (respect des autres et du bien commun). Quelles initiatives concrètes prendre pour rendre les citoyens pleinement responsables de leur cadre de vie ?

Le respect de la loi, des autres et du bien commun devrait se pratiquer tous les jours dans l'espace public. Or, les élus savent bien que la réalité est autre. S'agissant d'un espace commun à tous, certains en concluent qu'il n'appartient à personne et qu'ils peuvent le polluer à leur aise. Les actes d'incivilité (jet de détritus et d'encombrants, miction, déjections canines, tapage nocturne, bruits excessifs de véhicules, affichages sauvages, tags, ...) nuisent gravement à l'attractivité de la commune et à la qualité de vie des habitants. Si le cadre juridique est assez bien connu, il faut souvent faire preuve non seulement de fermeté, mais aussi d'inventivité pour sensibiliser les citoyens et les acteurs économiques, pour les convaincre de participer aux mesures de prévention, et, parfois, pour retrouver les auteurs des actes d'incivilité et les mettre en face de leurs responsabilités.

L'atelier comprend deux parties, l'une sur l'acquisition et l'exercice des droits politiques au sein de la commune, l'autre sur les devoirs de civisme et de civilité, en particulier à travers le cas pratique de la lutte contre les dépôts sauvages.

Atelier co-présidé par :

- **Corine HOURCADE-HATTE**, maire de Bellac (87), présidente de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche,
- **Fabian JORDAN**, maire de Berrwiller (68), président de Mulhouse Alsace Agglomération.

1^{ère} séquence - Favoriser la citoyenneté

Avec le concours de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) et la participation de membres de conseils municipaux d'enfants et de jeunes.

Faciliter l'exercice du droit de vote est une responsabilité première de l'Etat à laquelle les communes apportent déjà leur plein concours. La création d'un répertoire électoral unique et la possibilité d'inscription 30 jours avant chaque élection, qui vont intervenir en mars 2019, devraient simplifier la vie des citoyens et les étapes de cette réforme d'envergure seront présentées aux congressistes. Mais le vote n'est pas une fin en soi et la participation des citoyens à la vie locale est une nécessité pour les maires et les équipes municipales.

A ce titre, l'expérience des conseils municipaux d'enfants et de jeunes, mis en place dans quelques milliers de communes, est exemplaire, rend concrète la citoyenneté, ses droits et ses limites, et contribue à la responsabilisation de ces jeunes habitants. Le témoignage de plusieurs de ces jeunes engagés devrait rendre confiants en l'avenir de la démocratie communale. Néanmoins, nombre d'habitants demeurent éloignés des lieux d'expression de la citoyenneté, ce qui incite les communes à multiplier les initiatives de participation citoyenne, dont certaines seront présentées au cours de cet atelier.

Avec les interventions de :

- **Guillaume BALDY**, adjoint au maire de Figeac (46) et ancien conseiller municipal jeune,
- **Adélie BARON** et **Maxence ROGER**, membre du conseil municipal de jeunes de Voisins–Le-Bretonneux (78),
- **Zoheir BOUAOUICHE**, chargé de mission au ministère de l'Intérieur,
- **Magali DEMOTES-MAINARD**, directrice du programme répertoire électoral unique (REU) de l'Insee,
- **Marie-Pierre PERNETTE**, secrétaire générale adjointe de l'ANACEJ,
- **Selyan REBANI**, ancien membre du conseil municipal d'enfants de Schiltigheim (67).

2^{ème} séquence – Lutter contre l'incivilité

Les habitants des communes françaises bénéficient de services de nettoyage très développés : ils font disparaître les déchets de la vue des citoyens dans les heures qui suivent leur dépôt. De ce fait, certains perdent conscience de la nuisance qu'ils créent et de de leurs actes d'incivisme car ils n'en voient pas les effets. Les collectivités sont enfermées dans une lutte épuisante dans laquelle plus elles font d'efforts, plus les habitants leur reprochent le manque de propreté des espaces publics. Compter uniquement sur les services techniques pour remédier à la négligence des habitants conduit vite à une escalade des moyens mis en œuvre et des dépenses engendrées. L'incivilité a un coût humain et financier pour la collectivité, mais aussi pour l'environnement.

Les comportements ne sont pas moins inciviques dans les communes rurales que dans les communes urbaines, mais leur forme n'est pas toujours la même. Si la relative indifférence des citadins s'accommode plus ou moins de la présence des déchets dans les squares et sur les bancs, l'existence de lieux peu fréquentés dans les communes rurales suscite parfois le stockage clandestin de déblais de chantiers. C'est pourquoi la réponse adaptée n'est pas toujours la même dans toutes les communes.

La lutte contre cette forme d'incivilité passe par la combinaison d'un ensemble de moyens qui vont de la prévention et de la sensibilisation jusqu'à la verbalisation des actes inciviques. Comment trouver le message efficace qui sera compris et mis en application ? Quels leviers utiliser pour amener les changements de comportement ? Quels sont les moyens techniques les plus appropriés pour assurer la propreté sans déresponsabiliser les habitants ? Comment utiliser les outils mis à disposition par la réglementation, retrouver les auteurs d'acte d'incivilité et les sanctionner ?

Avec les interventions de :

- **David LISNARD**, maire de Cannes (06),
- **Jean-François MOLLE**, président de GESTES PROPRES – Vacances propres,
- **Pascal MOLINER**, professeur de psychologie sociale à l'Université Paul Valéry – Montpellier 3.

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 DE 14H30 À 17H30

ATELIER – SALLE 300

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE NOUVELLE APPROCHE ENTRE ATTRACTIVITÉ ET PROXIMITÉ

Problématique

Les lois Maptam et NOTRe modifient la répartition des compétences en matière de développement économique et de tourisme. Le rôle des régions renforcé, la suppression de la clause générale de compétence des départements et la montée en puissance de l'échelon intercommunal ont conduit à de profondes évolutions de l'action publique sur le territoire.

Comment favoriser la concertation et la coordination des acteurs autour d'un projet global de territoire ? Comment les intercommunalités parviennent-elles à se positionner sur le plan économique au sein du nouveau duo région-EPCI ? Comment se positionner et agir afin de parvenir à trouver un équilibre entre attractivité du territoire et proximité ? Comment valoriser son territoire touristique et conserver la proximité nécessaire au sein de l'intercommunalité ?

Atelier co-animé par le président et la co-présidente du groupe de travail Développement économique et tourisme de l'AMF :

- **David LISNARD**, maire de Cannes (06), président de communauté d'agglomération des Pays de Lérins, vice-président du département des Alpes-Maritimes, président du comité régional du tourisme Côte d'Azur France,
- **Josette BOURDEU**, maire de Lourdes (65), vice-présidente de la communauté d'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, vice-présidente du département des Hautes-Pyrénées.

1^{ère} séquence – Stratégie de développement économique : comment favoriser la concertation et la coordination des acteurs autour d'un projet global de territoire ?

Au-delà des difficultés pratiques qui se posent, la réorganisation de la compétence « développement économique » a permis de repenser l'action publique sur le territoire. Il semble désormais y avoir un consensus du duo région-EPCI pour l'organisation économique du territoire. Quel est le bilan de la concertation par les régions pendant l'élaboration des SRDEII ? Quelles sont les conséquences du contenu des SRDEII sur les stratégies intercommunales ?

Parce que le potentiel de développement économique passe par tous les acteurs du territoire, les différents acteurs économiques du territoire ont intérêt à renforcer leur partenariat et à travailler conjointement pour attirer, accompagner et développer les entreprises sur leur territoire. Etablir un diagnostic économique du territoire permet d'identifier les ressources du territoire et les axes d'intervention prioritaires pour la collectivité, et d'intervenir en complémentarité des autres acteurs du territoire.

Avec les interventions de :

- **Sylvain BAUDET**, chargé de mission Développement économique à la Caisse des Dépôts et Consignations,
- **Frédéric CUVILLIER**, président du CNER, maire de Boulogne-sur-Mer (62) et président de la communauté d'agglomération du Boulonnais,
- **Delphine DAVID**, maire de Montfort-sur-Meu (35), vice-présidente de Montfort Communauté et conseillère régionale de Bretagne,
- **Christophe FERRARI**, maire de Pont-de-Claix (38) et président de Grenoble-Alpes Métropole.

2^{ème} séquence – Comment valoriser son territoire touristique et conserver la proximité nécessaire au sein de l'intercommunalité ?

En partenariat avec l'Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT).

Le tourisme constitue un levier important du développement économique des territoires. La compétence tourisme a été réorganisée, même si elle demeure partagée entre tous les échelons territoriaux. L'organisation opérationnelle des offices de tourisme est désormais confiée à l'intercommunalité, sauf dérogations, ce qui a permis à certains territoires de s'organiser pour gérer la compétence tourisme à une échelle élargie. Les EPCI peuvent favoriser l'attractivité et la cohérence de l'offre touristique du territoire.

L'animation touristique locale reste l'outil d'intervention principal des communes qui souhaitent conserver une compétence touristique, une proximité, une identité propre et une visibilité touristique.

Face à la diversité des territoires, l'échelle administrative correspond-elle toujours au projet de territoire ? Comment les communes et les intercommunalités peuvent-elles entrer dans une logique de cohérence et de projet global, en assurant la promotion du territoire touristique et de chaque destination touristique en son sein ? Comment s'organisent les territoires pour financer ces politiques publiques ?

Avec les interventions de :

- **David FAUCON**, maire de Beaugency (45) et vice-président de la communauté de communes des Terres du Val de Loire,
- **Catherine JULIEN-BRECHES**, maire de Megève (74) et vice-présidente de la communauté de communes du Pays du Mont Blanc,
- **Laurent PEYRONDET**, maire de Lacanau (33), vice-président de la communauté de communes Médoc Atlantique, président de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique,
- **Jérôme PICHONNIER et Mathilde DUPOND-PIROU**, de la Direction Générale des Entreprises,
- **Alain SUGUENOT**, maire de Beaune (21) et président de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 DE 14H30 À 17H30

FORUM – SALLE 150

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 : UN HÉRITAGE TERRITORIAL À CONSTRUIRE

Présentation

La candidature de Paris 2024 s'est construite autour de l'objectif principal d'offrir, au-delà d'une manifestation sportive à vocation internationale, un projet qui laisse un héritage durable, tant sur le plan sportif que sur le plan sociétal, en impliquant tous les acteurs, qu'ils soient publics ou économiques, associatifs ou grand public.

A partir des témoignages des maires et présidents des communes et territoires sites d'accueil des épreuves ou de l'organisation des JO, il est proposé de formaliser les propositions des élus locaux dans le cadre de la co-construction du programme Héritage 2024 qui sera tourné vers l'essor de la pratique du sport pour tous et le développement des équipements.

Le forum sera également l'occasion d'offrir un temps d'échange et d'imaginer des pistes de collaboration entre tous les acteurs, notamment l'Etat, les collectivités et les fédérations sportives afin que l'organisation des JO 2024 laisse un héritage durable.

Forum co-animé par :

- **Christian BOULEAU**, maire de Gien (45), co-président du groupe de travail Sports de l'AMF
- **David LAZARUS**, maire de Chambly (60), co-président du groupe de travail Sports de l'AMF

1^{ère} séquence - Faire des JO un levier majeur de développement du sport tous et de la cohésion sociale

Pour donner envie aux jeunes de faire du sport et favoriser l'augmentation de la pratique sportive dès le plus jeune âge, le comité de candidature souhaite mobiliser la jeunesse autour de la dynamique des jeux. L'Etat et le mouvement sportif travaillent à créer davantage de continuité entre le sport à l'école et les structures associatives en proposant une pratique sportive hors cadre scolaire, avec pour objectif d'augmenter de 20 % le nombre de jeunes licenciés.

Les jeux sont également considérés comme un levier de développement du sport pour tous et ils peuvent être l'occasion d'augmenter de 15 % la part de la population pratiquant une activité physique, en facilitant notamment le sport de loisirs et la pratique du sport partout et par tous.

Les communes et leurs groupements vont donc devoir s'emparer de ces objectifs pour développer le sport à l'école et le sport pour tous. Pour ce faire, ils auront besoin de conclure des partenariats avec l'Etat et les fédérations sportives, dont les clubs devront mettre en œuvre les moyens humains et financiers pour les accompagner. D'autre part, il convient de réfléchir aux actions destinées aux publics les plus éloignés de la pratique sportive, comme par exemple celle des femmes et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires de la ville.

2^{ème} séquence - Faire des JO une opportunité pour contribuer au développement et à l'équipement des territoires

Le programme de Paris 2024 vise à faciliter la création ou la rénovation d'équipements sportifs afin de favoriser la pratique du sport pour tous.

L'organisation des Jeux Olympiques devra également réduire les fractures urbaines dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris et favoriser le développement du territoire de la Seine Saint Denis.

Dans ce cadre, les communes et leurs groupements devront bénéficier de moyens financiers nécessaires à la construction ou à la rénovation d'équipements sportifs. Et pour répondre aux objectifs fixés par ces jeux, ils devront utiliser les espaces inutilisés ou en transition pour rendre la pratique sportive accessible à toutes les populations.

Avec le témoignage de maires ou présidents des communes et territoires sites d'accueil des épreuves ou de l'organisation :

- **Patrick BRAOUZEC**, président de l'EPT Plaine-Commune (93),
- **Mohamed GNABALY**, maire de L'Ile-Saint-Denis (93),
- **Isabelle RECIO**, maire de Vaires-sur-Marne (77).

Avec les interventions de grands témoins :

- **Armelle DAAM**, présidente du Centre national pour le développement du sport,
- **Tony ESTANGUET**, président du Comité d'organisation Paris 2024,
- **Denis MASSEGLIA**, président du Comité national olympique et sportif français,
- **Stéphane TROUSSEL**, président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

Avec la participation attendue de Laura FLESSEL, ministre des Sports, Anne HIDALGO, maire de Paris et Edwige AVICE, présidente de la Fondation du Sport Français.

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 DE 14H30 À 17H30

FORUM – SALLE MARIANNE

LA PLACE DES FEMMES DANS LES EXECUTIFS LOCAUX

Présentation

Dans le cadre d'un format « forum » invitant à la participation et à la contribution partagée, il est proposé de revisiter la question de la place des femmes dans les exécutifs locaux.

Les dispositifs constitutionnels et légaux s'inscrivent dans une période longue (ordonnance de 1944 sur le droit de vote des femmes françaises, préambule de la Constitution de 1946 sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, révision constitutionnelle de 1999 sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ...).

Pour autant, le rapport récent du haut conseil à l'égalité intitulé « Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? Etat des lieux de la parité aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional » démontre la persistance de blocages dans le partage des responsabilités locales.

A partir d'un bilan autour de l'application des textes, des témoignages et des expériences, il est proposé de définir le chemin d'un progrès par des propositions de bonnes pratiques et d'amélioration des dispositifs existants.

Forum co-animé par :

- **Cécile GALLIEN**, maire de Vorey (43),
- **Edith GUEUGNEAU**, maire de Bourbon-Lancy (71), présidente de la Communauté de communes Entre-Arroux, Loire-et-Somme,
- **Agnès LE BRUN**, maire de Morlaix (29), vice-présidente de la Communauté d'agglomération Morlaix Communauté.

Modérateur des débats : Bruno LEPRAT, journaliste.

Axes de discussions et de propositions :

A l'issue de la réorganisation territoriale et de la loi sur la parité, il est particulièrement utile de formaliser un diagnostic sur la base du constat chiffré de l'évolution de la place des femmes dans les exécutifs locaux. Dans le cadre des textes progressivement inscrits dans le droit positif, il convient de circonscrire les progrès et les nouvelles marches à franchir pour asseoir véritablement la mixité des exécutifs. L'analyse des causes politiques ou sociologiques permettra de dresser un tableau des enjeux à traiter et de la nature des réponses à apporter.

A travers l'analyse des causes à l'origine des ruptures de mixité, des témoignages sur les bonnes ou mauvaises pratiques de gouvernance, des évolutions constatées dans le fonctionnement quotidien des assemblées délibérantes, d'une photographie des citadelles

politiques des assemblées et des exécutifs (notamment l'enjeu intercommunal et celui de la répartition des délégations), le forum se propose de dresser un panorama vivant, sans concessions et transversal du sujet.

Avec l'intervention de grands témoins :

- **François BAROIN**, maire de Troyes (10), président de l'AMF,
- **Danielle BOUSQUET**, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- **Alexandra BORCHIO-FONTIMP**, représentante de l'Association « Élués locales, réinventer la politique ».

Avec la participation de Marlène SCHIAPPA, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes.

**JEUDI 23 NOVEMBRE 2017 DE 9H30 À 12H30
DÉBAT – AUDITORIUM**

FINANCES LOCALES : QUELLE NOUVELLE DONNE ?

Problématique

A la veille de l'élection présidentielle, l'AMF a solennellement interpellé l'ensemble des candidats à restaurer le lien de confiance avec les élus locaux et la reconnaissance des collectivités territoriales comme véritables partenaires.

Dans son manifeste du 22 mars 2017, l'AMF plaidait l'initiative d'un pacte financier respectueux du principe d'autonomie financière et garant du soutien de l'Etat à l'investissement public local.

C'est avec intérêt que l'AMF a accueilli la mise en place de la conférence des territoires (CNT) réunissant Etat et collectivités comme véritables partenaires, où le Président de la République annonçait également son accord pour la définition, de manière concertée, d'un contrat de mandature avec les collectivités locales.

Cependant, de multiples annonces gouvernementales se sont avérées en totale contradiction avec les principes de confiance, de dialogue et de transparence affirmés par l'exécutif lors de l'installation de la CNT. Par ailleurs, de nombreuses mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, contribuent à aggraver le contexte juridique et financier des collectivités.

Face à une telle situation, comment les collectivités locales peuvent-elles relever les défis quotidiens de la gestion de leur territoire tout en préservant leur autonomie financière ?

Débat co-présidé par : le président et le rapporteur de commission Finance et fiscalité :

- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président de la commission Finance et fiscalité de l'AMF,
- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim (68) rapporteur de la commission Finance et fiscalité de l'AMF.

1^{ère} séquence - Dans un contexte de recentralisation, comment les collectivités locales peuvent-elles assurer la gestion de leurs territoires ?

Le Gouvernement a dévoilé ses intentions au cours de la CNT, à savoir le relèvement de 10 à 13 Md€ de l'effort d'économies demandé aux collectivités locales et la suppression de la taxe d'habitation.

Cette orientation est confirmée par le projet de loi de finances pour 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018/2022 : réforme de la taxe d'habitation, modalités de l'effort d'économies demandées aux collectivités locales sous forme de contractualisation et de respect d'une trajectoire d'évolution annuelle à 1,2 % des dépenses de fonctionnement, alourdissement de la « règle d'or », etc.

Malgré quatre années de baisse des dotations, les collectivités locales ont préservé leurs services publics et la proximité avec les habitants, notamment les plus fragiles d'entre eux. Novatrices par nature, les collectivités locales se réinventent, repensent constamment leur gestion publique pour assurer l'investissement local et le développement des territoires (non remplacement des départs à la retraite, mutualisations de services, budgets participatifs, etc.).

Sur le plan financier aussi, elles ont maintenu leurs équilibres : les collectivités locales représentent moins de 9 % de la dette publique et leur capacité de désendettement est de 5,2 ans. Enfin, en 2016, les collectivités locales ont participé à la réduction du déficit public et ce à hauteur de 0,1 point de PIB.

2^{ème} séquence - Quelle fiscalité pour les collectivités locales ?

A la suite de la CNT, le Premier ministre a confié à Alain RICHARD, ancien ministre, sénateur du Val d'Oise, et Dominique BUR, préfet de région honoraire, ancien directeur général des collectivités territoriales, une mission chargée de proposer des évolutions sur la maîtrise des dépenses locales, la refonte de la fiscalité locale et le financement et la gestion des allocations individuelles de solidarité, dans la perspective d'un contrat de mandature.

Au-delà, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables pose la question de la pérennité des ressources locales. Sur ce point, la réforme de la taxe d'habitation justifie-t-elle l'abandon de la révision des valeurs locatives ? En effet, 80 % du produit fiscal restant est encore adossé sur les valeurs locatives aujourd'hui obsolètes : la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, indispensable pour rétablir justice et équité tant pour les contribuables que les collectivités, doit-elle être remise en cause ?

Enfin, se pose la question d'une refonte de la fiscalité locale : les échanges porteront sur les choix à opérer permettant de garantir le lien fiscal entre les collectivités du bloc communal et les habitants, et de respecter l'autonomie fiscale des collectivités.

Avec les interventions de :

- **Marc ABADIE**, directeur des réseaux et des territoires de la Caisse des Dépôts et consignations,
- **Vanik BERBERIAN**, maire de Gargilès-Dampierre (36), président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF),
- **Frédéric CUIILLERIER**, maire de Saint-Ay (45),
- **Olivier DUSSOPT**, député de l'Ardèche, président de l'Association des petites villes de France (APVF),
- **Cécile GALLIEN**, maire de Vorey (43),
- **Anne GALLO**, maire de Saint-Avé (56),
- **André LAIGNEL**, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué de l'AMF, président du CFL.

Avec la participation attendue de Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des comptes publics.

JEUDI 23 NOVEMBRE 2017 DE 9H30 À 12H30

ATELIER – SALLE 300

LES ÉLUS LOCAUX, ENGAGÉS POUR UNE ALIMENTATION DURABLE DE QUALITÉ

Problématique

La problématique de l'alimentation dans les territoires constitue une préoccupation de plus en plus prégnante dans les communes et leurs groupements en raison de sa dimension sociale, sanitaire, environnementale, de son impact sur l'ensemble des acteurs économiques qui y interviennent et de la demande croissante des familles. La mise en place, par le gouvernement, des États généraux de l'alimentation depuis septembre dernier témoigne de l'importance de ce sujet.

Tout en proposant une offre plus qualitative des repas servis en restauration collective, des démarches volontaristes d'élus permettent de contribuer à la protection des espaces agricoles, à la préservation des ressources naturelles dont les captages d'eau, à la réduction des gaspillages alimentaires, à la structuration des filières locales de qualité en travaillant sur l'offre et sur la demande. Ces démarches permettent de venir en soutien des agriculteurs et producteurs locaux tout en considérant que ceux-ci, par leurs pratiques responsables, rendent service à la collectivité en évitant des coûts environnementaux.

En cela, l'alimentation constitue un enjeu important de développement durable pour les territoires, aussi bien ruraux qu'urbains et implique qu'une réelle réflexion sur la gouvernance alimentaire soit menée aussi largement que possible, notamment dans le nouveau cadre du projet alimentaire territorial proposé par la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Toutefois, pour amplifier cet élan, un certain nombre de freins doivent encore être levés, qu'il s'agisse de difficultés liées à la connaissance de l'offre agricole locale, de structuration de ces filières qui ne permettent pas toujours de faire correspondre l'offre avec la demande, ou encore des contraintes liées à la réglementation relative à la commande publique qui requiert, pour les communes et leur intercommunalité, une maîtrise juridique et des compétences techniques pour faire appel à des producteurs locaux.

Le gouvernement souhaite que d'ici 2022, l'ensemble de la restauration collective propose au moins 50 % de produits biologiques, labels de qualité ou locaux, de quelles marges de manœuvre disposent les élus pour favoriser le développement d'une alimentation responsable ? Comment peuvent-ils être accompagnés pour parvenir à ces objectifs ? A quel coût ? Les disparités territoriales en matière d'offre alimentaire permettent-elles partout l'atteinte de cet objectif d'ici 2022 ? Comment inciter les filières agricoles à se tourner vers des modes de production de qualité et durables ?

Atelier co-animé par :

- **André FLAJOLET**, maire de Saint-Venant (62), président de la commission Environnement et développement durable de l'AMF,

- **Mohamed GNABALY**, maire de l'Île-Saint-Denis (93), rapporteur de la commission Environnement et développement durable de l'AMF,
- **Isabelle MAINCION**, maire de la Ville-aux-Clercs (41), co-présidente du groupe de travail Restauration scolaire de l'AMF,
- **Gilles PEROLE**, adjoint au maire de Mouans-Sartoux (06), co-président du groupe de travail restauration scolaire de l'AMF.

Introduction – Synthèse du partage d'initiatives des communes et des intercommunalités pour une alimentation durable de qualité initié par l'AMF

- **Agnès LE BRUN**, maire de Morlaix (29).

1^{ère} séquence – La réflexion relative à la gouvernance alimentaire locale comme un préalable à une alimentation durable de qualité

Les actions menées par les communes et leurs groupements en faveur du développement d'une alimentation durable de qualité peuvent s'inscrire dans une réflexion plus large sur la gouvernance alimentaire à l'échelle du territoire et revêtir une dimension économique (mise en adéquation de l'offre avec la demande), sociale (valorisation collective des territoires via le développement ou le renforcement de leur identité) et environnementale (valorisation de la production de proximité et biologique).

A travers des exemples concrets, cette séquence montrera comment les communes et leur groupement peuvent favoriser l'ancrage territorial d'une alimentation durable de qualité.

Avec les interventions de :

- **Patrick BARBIER**, maire de Muttersholtz, vice-président de la communauté de commune de Sélestat (68),
- **Philippe DUPONT**, directeur de la recherche, de l'expertise et du développement des compétences de l'Agence Française pour la Biodiversité,
- **Tierry LE BIHAN**, maires de Mordelles (35),
- **Nadège NOISSETTE**, adjointe au maire de Rennes déléguée aux approvisionnements (35),
- **Jacques PÉLISSARD**, maire de Lons-le-Saunier (39).

2^{ème} séquence – La restauration collective comme un moyen au service d'une alimentation durable de qualité

La gestion de la restauration collective constitue, d'une part, un débouché important pour l'ensemble des agriculteurs ou plus largement des producteurs d'un territoire et, d'autre part, un enjeu de société pour l'ensemble de ses usagers (tant sur un plan sanitaire qu'éducatif pour habituer les convives à une consommation de qualité) mais également, plus largement, pour les contribuables locaux. Elle est un des leviers majeurs dont disposent les élus pour favoriser l'ancrage territorial d'une alimentation durable de qualité. Cette séquence évoquera les bonnes pratiques et les freins qu'elles rencontrent.

Avec les interventions de :

- **Agnès LE BRUN**, maire de Morlaix (29),
- **Sylvain ROUMEAU**, chargé de mission à la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB).

Avec la participation attendue de Stéphane TRAVERT, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation.

JEUDI 23 NOVEMBRE 2017 DE 9H30 À 12H30

ATELIER – SALLE 150

LA POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE : CONCILIER LES CONTRAINTES DE GESTION AVEC UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

Problématique

Alors que le gouvernement souhaite renforcer le rythme de création de places en crèche, la convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche famille se termine avec un bilan mitigé, dans la mesure où les objectifs de création de places n'ont pas été atteints et que les enveloppes financières dédiées ne sont donc pas intégralement consommées.

Ce constat ne peut cependant pas s'interpréter comme un manque d'intérêt des communes et intercommunalités pour la petite enfance mais comme le résultat de réelles difficultés ou contraintes pesant sur les établissements.

Face à l'implication des élus du bloc communal dans la politique de la petite enfance, et à l'aune de la négociation de la nouvelle COG, quelles peuvent être les solutions pour concilier service public de qualité et contraintes gestionnaires ?

Atelier animé par :

- **Elisabeth LAITHIER**, adjointe au maire de Nancy (54),

1^{ère} séquence – Les élus face aux multiples attentes des familles en matière d'accueil collectif du jeune enfant

Au-delà de la volonté du gouvernement de renforcer le nombre de berceaux créés afin de satisfaire les besoins des familles qui privilégient ce mode de garde, les élus s'attachent à répondre à une diversité d'attentes, que ce soit en termes d'accueil des enfants les plus fragiles (handicapés, défavorisés,...), de la qualité environnementale des locaux, ou encore du soutien à la parentalité.

Or, ces ambitions largement partagées par l'ensemble des élus se heurtent à de multiples freins, que ce soit en termes de normes, de financement ou d'organisation territoriale de la politique de la petite enfance.

Avec les interventions attendues de :

- **Sylviane GIAMPINO**, psychologue, psychanalyste, auteure du rapport *Développement du jeune enfant – Modes d'accueil, Formation des professionnels*, présidente du collège enfance du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge,
- **Emile-Roger LOMBERTIE**, maire de Limoges (87),

- **Laëtitia SERRE**, présidente de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche,
- **Patrick DOUTRELIGNE**, président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS).

2^{ème} séquence – Des ambitions difficiles à concilier avec les règles imposées par leurs partenaires

Comment les élus locaux font-ils au quotidien pour concilier la logique comptable impulsée par la CNAF et les missions propres à un service public tel que l'accueil de la petite enfance ? Si la COG 2013-2017 se termine sur un bilan mitigé, l'heure est désormais à la projection dans un nouveau cycle, qui tentera de revitaliser un modèle qui semble s'essouffler.

Avec les interventions attendues de :

- **Pauline DOMINGO**, directrice du département enfance, jeunesse et parentalité à la CNAF,
- **Claude FAVRA**, 1er adjoint au maire de Montrouge déléguée à la petite enfance et à la parentalité,
- **Sylvain FORESTIER**, président de la Fédération française des entreprises de crèches (FFEC),
- **Thérèse JOUSSEAUME**, maire de Langueux (22),
- **Jean-Philippe VINQUANT**, directeur général de la DGCS.

POINTS INFO

Mardi 21 novembre

- **Urbanisme : évolutions réglementaires et outils de mutualisation.....p. 39**

Mercredi 22 novembre

- **Améliorer la gestion des bases de fiscalité directe localep. 41**
- **Des solutions pour le développement d'un achat public et responsable p. 43**

Jeudi 23 novembre

- **Communes nouvelles : retours d'expériences et perspectives p. 45**

Urbanisme : évolution réglementaire et outils de mutualisation

**Mardi 21 novembre de 10h30 à 12h30
POINT INFO – SALLE 150**

Présentation :

L'urbanisme a connu ces dernières années un profond bouleversement en termes de gouvernance, d'organisation des services instructeurs et d'évolution des outils de planification (SCoT, transfert de la compétence PLU aux intercommunalités, mutualisation des services d'instruction des autorisations de construire, nouveau règlement du PLU(i), etc), et ce dans un contexte complexe de réorganisation territoriale, en particulier au travers de fusions de communautés, et de fin de la mise à disposition des services de l'Etat en matière d'instruction.

Pour l'avenir, et depuis l'annonce par le gouvernement de sa stratégie pour le logement, d'autres évolutions sont attendues : la dématérialisation de l'instruction des autorisations de construire (au-delà de l'obligation pour les communes et EPCI de répondre aux exigences en matière de saisine par voie électronique de toute demande d'autorisation de construire déposée par un usager à compter du 8 novembre 2018) ou encore l'encadrement des recours contentieux afin d'accélérer les délais de jugement dans le but de favoriser la construction de logements, notamment en zone tendue.

Ce point-info permettra de présenter ces évolutions législatives et réglementaires, les enjeux à venir pour les communes et les EPCI, et leur capacité d'adaptation aux réformes à venir dans des délais contraints.

Point-info co-animé par :

- **Pierre DUCOUT**, maire de Cestas (33), président de la communauté de communes Jalle Eau Bourde, rapporteur de la commission Aménagement et urbanisme de l'AMF,
- **Olivier PAVY**, maire de Salbris (41), président de la communauté de communes Sologne des rivières, membre de la commission Aménagement et urbanisme de l'AMF.

Avec les interventions de :

- **Pastèle SOLEILLE**, sous-directrice de la qualité du cadre de vie, DGALN/DHUP au ministère de la Transition écologique et solidaire,
- **Catherine BARTHELET**, maire de Pelousey (25), conseillère communautaire déléguée en charge de la planification et de l'urbanisme opérationnel à la communauté d'agglomération du Grand Besançon, présidente de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon,
- **Françoise BOITEUX**, chef du service ADS du Grand Besançon (25),
- **Agnès VIGNAU**, responsable du service Urbanisme, communauté de communes du Pays de Nay (64),
- **Guillaume HOURIEZ**, sous-directeur des statistiques du logement et de la construction au ministère de la Transition écologique et solidaire,
- **Véronique PEREIRA**, chef du service des applications innovantes à l'IGN.

Améliorer la gestion des bases de fiscalité directe locale

**Mercredi 22 novembre 2017 de 9h30 à 11h45
POINT INFO - SALLE MARIANNE**

Présentation :

La fiscalité directe locale constitue un enjeu majeur pour les collectivités locales en raison notamment de son poids sur leurs ressources fiscales (36 %). L'efficacité de la prise en charge par les collectivités des compétences qui leur sont transférées est de plus en plus dépendante de la bonne gestion des bases fiscales qui servent d'assiette à la plupart des impôts directs locaux.

C'est pourquoi dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, de prolifération des normes et de demandes de plus en plus exigeantes des citoyens et des entreprises en terme de qualité du service public local, les communes et les EPCI demandent, depuis plusieurs années, l'amélioration de la gestion par l'Etat des bases de fiscalité directe locale et le traitement rapide et efficace des anomalies constatées et signalées par les collectivités locales.

Cette forte demande des collectivités locales relayée par l'AMF et reprise dans les recommandations de la Cour des comptes a été favorablement accueillie par l'administration fiscale. Un groupe de travail - DGFIP / associations représentatives des élus locaux – y est dédié. Pour améliorer la qualité des échanges au niveau local entre les collectivités locales et l'administration fiscale tout en tenant compte des contraintes de celle-ci notamment en terme d'effectifs, la DGFIP, en accord avec les associations représentatives des élus locaux, envisage notamment :

- d'accroître la volonté de contractualisation entre les DD/DRFiP et les collectivités locales avec l'intégration systématique d'une fiche action relative à la fiscalité directe locale ;
- de renforcer le lien de proximité avec les collectivités locales avec la désignation d'un référent "optimisation des bases de fiscalité directe locale " au sein de chaque DDFiP ;
- de définir des axes de coopération pour préciser comment les collectivités locales peuvent compléter les informations des DDFiP pour une plus grande fiabilité des évaluations d'impôts.

Ces mesures ainsi que d'autres dispositifs à mettre en place pour améliorer la gestion des bases fiscales seront présentées lors de ce Point info. Certaines démarches entreprises par des collectivités locales en collaboration avec leurs DDFiP et qui ont permis d'améliorer le rendement des bases de fiscalité directe locale y seront également présentées. La problématique particulière de la gestion des bases de fiscalité locale en Outre-mer y sera en outre traitée.

Avec les interventions de :

- **Nathalie BIQUARD**, chef du service des Collectivités locales – DGFIP,
- **Gradzig EL KAROUÏ**, sous-directeur des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques – DGFIP,
- **André GACOUNOLLE**, adjoint au maire chargé des finances, des bâtiments communaux et de l'énergie à la ville du Havre (76),
- **Antoine HOMÉ**, maire de Wittenheim (68), vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération et conseiller régional, rapporteur de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF,
- **Georges PATIENT**, sénateur,
- **Philippe LAURENT**, maire de Sceaux (92), président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF.

Des solutions pour le développement d'un achat public et responsable

**MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 de 11H à 12H30
POINT INFO - SALLE MARIANNE**

Présentation :

La réforme du droit interne de la commande publique est intervenue en 2015 et 2016 avec comme objectifs de la simplifier et de la moderniser afin que l'ensemble des acteurs économiques, acheteurs comme prestataires, tirent le meilleur parti des achats publics. Ainsi, au-delà de sa seule dimension économique, qui ne saurait être négligée compte tenu des contraintes budgétaires actuelles des communes et de leurs groupements, cette réforme a permis de mettre davantage en lumière la commande publique et plus particulièrement les marchés publics comme un levier pertinent de conduite de politiques publiques.

Certaines collectivités se sont donc emparées de ce sujet en considérant la commande publique comme un véritable instrument au service de l'économie réelle, de l'innovation, de la responsabilité sociale et de la transition écologique et solidaire. Plus d'un an et demi après l'entrée en vigueur de la réforme rappelée ci-dessus, ce point-info vise à diffuser les bonnes pratiques et les leviers, tant juridiques que pratiques, permettant de lever les doutes et craintes concernant cette approche extensive de l'acte d'achat.

La première séquence concernera les leviers opérationnels pouvant être mis en œuvre afin de favoriser un achat public responsable respectueux du développement durable dans le cadre de la restauration collective. En effet, les achats publics concernant ces besoins particuliers peuvent permettre, à la fois, de favoriser et d'influencer l'ensemble des acteurs économiques pertinents qui souhaitent s'engager dans une démarche de qualité.

La deuxième séquence portera sur les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics. Depuis plusieurs années, leur nombre ne cesse d'augmenter et elles pourraient connaître un essor encore plus important avec la fin annoncée des contrats aidés. Ces clauses, dispositif juridique permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les procédures d'achat public, favorisent de fait l'accès des structures d'insertion par l'activité économique à la commande publique. Elles inspirent également les entreprises pour développer leurs achats responsables.

Toutefois, le cadre réglementaire reste muet concernant le socle de référence de la mise en œuvre de ce dispositif. Un travail commun a alors mis en œuvre par les services de l'Etat et l'Association Alliance Ville emploi, qui a abouti à la création de postes de facilitateurs.

Les facilitateurs sont des experts des clauses sociales sur les territoires. Ils sont chargés d'accompagner les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre du dispositif et les entreprises attributaires dans leurs modalités de réponse.

Qu'est-ce que la clause sociale d'insertion ? Comment la mettre en œuvre ? Comment définir le besoin ? Comment intégrer la clause sociale dans le dossier de consultation ? Comment répondre aux questions des entreprises durant la phase de consultation ? Quel est le public concerné ? Comment s'exécute-t-elle ? Comment la suivre, contrôler son application et comment sanctionner si elle n'est pas suivie ? Cette séquence traitera de l'ensemble de ces questions et visera à apporter des réponses concrètes aux élus.

Avec les interventions de :

- **Gwenaël LE ROUX**, chef de projet, Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable,
- **Marie-Pierre ESTABLIE D'ARGENCÉ**, délégué générale, Alliance Ville Emploi.

Communes nouvelles : retours d'expériences et perspectives

**JEUDI 23 NOVEMBRE 2017 DE 9H30 A 11H
POINT INFO - SALLE 300**

Présentation :

La dynamique des communes nouvelles se poursuit ! Face à un mouvement sans précédent (542 communes nouvelles, 1 830 communes regroupées et près d'1,8 millions d'habitants en deux ans seulement), l'AMF, qui a porté dans son principe la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 *relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes*, vous invite à partager vos projets avec les maires des communes nouvelles et à échanger avec des spécialistes sur les questions institutionnelles, financières, d'organisation des services et des moyens.

Ce point-info permettra de revenir sur les expériences des communes nouvelles mais également d'évoquer les projets en cours ou à venir avant les prochaines échéances municipales, sachant que plusieurs créations sont annoncées pour 2018 ou 2019.

L'enquête AMF/Caisse des dépôts (Territoires conseils) « Communes nouvelles, où en-êtes-vous ? » à partir des retours du terrain y sera présentée.

Avec les interventions de :

- **Christian BILHAC**, maire de Péret (34), président de l'Association des maires de l'Hérault et co-président du groupe de travail de l'AMF sur les Communes nouvelles,
- **Philippe CHALOPIN**, maire de Baugé-en-Anjou (49), président de la communauté de communes Beaugeois-Vallée (49),
- **Jean-Marc VASSE**, maire de Terre-de-Caux (76).

CONTACTS UTILES

- **Accréditation obligatoire** : - ***jusqu'au 15 novembre***, préinscription par e-mail
- ***du 20 au 23 novembre***, directement à l'accueil presse
(Pavillon 5 du Parc des expositions de la Porte de Versailles ; rdc).
- **Contacts presse** :
- Marie-Hélène GALIN**
Tél : 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr
- Thomas OBERLÉ**
Tél : 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr
- Vincent MAILLARD**
Tél : 01 44 18 14 18
vincent.maillard@amf.asso.fr
- **Accès** : Pavillon 5
- **Horaires** : 9h00 à 18h30
- **Transports** : Métro Porte de Versailles (ligne 12)
Lignes de bus n° 80
Tramway (ligne 3)
Parking C de Paris-Expo

